REMPLACEMENT DES JOUEURS
GENERATION CLUB

Pour être prise en compte, toute demande de remplacements doit être retournée**,**
le jeudi 6 janvier 2022 à 12h00 au plus tard,
exclusivement par mail au Comité Départemental à cdtt92@gmail.com

Rappel du règlement

Article 11 :

Avant le 06/01/2022 :

Tout joueur pourra être remplacé dans sa délégation par un joueur de la même catégorie, ayant un classement (points-licence) inférieur ou égal au joueur remplacé, et dont la licence est validée, au plus tard, à la date de clôture des remplacements. La comparaison des points-licence se fera au jour de l'annonce du remplacement. Toute demande qui ne satisferait pas à ces règles sera rejetée.

La demande de remplacement devra comporter les informations suivantes :

*- **Nom, prénom et catégorie d'âge** du joueur à remplacer ;*

***- Nom, prénom, numéro de licence et nombre de points-licence** du joueur remplaçant.*

……..

Toute demande de remplacement doit être communiquée exclusivement par mail au Comité Départemental au plus tard le jeudi 6 janvier à 12h00.

Après le 06/01 :

Après cette date, les remplacements sont toujours autorisés jusqu'au jour de l'épreuve, dans les mêmes conditions que ci-dessus (même catégorie, classement inférieur ou égal au joueur remplacé). Le joueur remplaçant devra obligatoirement avoir une licence validée au plus tard le 06 janvier.

CLUB : ……

Joueur à remplacer		**Joueur remplaçant**			
Nom - Prénom	*Catégorie d'âge*	*Nom - Prénom*	*Catégorie d'âge*	*Numéro de licence*	*Nombre de points-licence*